



Concours étudiant 2024-2025 de projets pédagogiques sur la diversité, l'équité et les droits et libertés en éducation

L'Observatoire sur la formation à la diversité et l'équité (OFDE) et ses partenaires invite les professeur.es et chargé.es de cours à faire participer leurs étudiant.es directement dans leurs cours à la 5^{ème} édition du Concours étudiant sur la diversité et les droits et libertés en éducation, qui aura lieu au cours de l'année 2024-2025. Ce concours peut faire partie d'un travail de session inscrit au plan de cours et touchant l'éducation, du primaire jusqu'à l'université, ainsi que les milieux de travail ou communautaires.

DESCRIPTION GÉNÉRALE

Ce concours s'adresse aux étudiant.es de différents programmes de formation à l'enseignement des universités québécoises et à ceux qui travaillent sur l'éducation antiraciste, inclusive, interculturelle, à la citoyenneté et aux droits dans d'autres programmes. Il sollicite la participation des professeur.es et chargé.es de cours qui enseignent sur ces questions en 2024-2025.

Ce concours annuel a pour but de développer deux grandes finalités d'une « compétence » inclusive et antiraciste chez les futurs enseignants et autres personnels des milieux éducatifs (Potvin, 2013, 2014, et al, 2015), soit :

- *Adopter des pratiques d'équité qui tiennent compte des expériences et réalités ethnoculturelles, religieuses, linguistiques et migratoires des apprenants, en particulier ceux des groupes minorisés ou racisés.*
- *Préparer tous les apprenants à mieux vivre ensemble dans une société pluraliste et à développer un monde plus juste et égalitaire.*

Il permettra aussi de développer des activités et projets qui pourront être partagés avec les enseignant.es et les formateurs et formatrices, car les projets gagnants seront mis en ligne sous forme de capsule vidéo, avec les documents d'accompagnement.

Afin d'accroître la participation, les étudiants.es concevront des activités, des situations d'apprentissage ou des projets pédagogiques dans l'un de leurs cours universitaires (**avec la participation du responsable du cours qui l'inscrit dans son plan de cours**), ou dans un autre contexte d'apprentissage. L'activité devra porter sur les thématiques suivantes touchant l'éducation, du primaire jusqu'à l'université : les droits et libertés, dont les enjeux de liberté d'expression, de liberté de religion et du droit à l'égalité, leur violation dans notre société ou dans les milieux éducatifs (racisme, discriminations et intersectionnalité de marqueurs de différences...), la lutte et la prévention de ces phénomènes, les difficultés d'adaptation liées aux processus migratoires, les polémiques et débats publics dans les médias affectant les rapports entre majorités et minorités, la liberté académique et les questions sensibles en enseignement, les différentes approches pédagogiques en éducation antiraciste, inclusive, à la citoyenneté et aux droits.

Cette activité peut être déposée directement au jury ou faire l'objet d'un travail de session, qui sera évalué dans le cours du/de la professeur.e ou chargé.e de cours participant.e, puis déposée auprès du jury du concours, pour être analysée selon les critères de sélection établis.

Quelques exemples des projets gagnants des éditions antérieures sont en ligne sur le site [ofde.uqam.ca](https://www.ofde.uqam.ca) et sur sa chaîne YouTube (<https://www.youtube.com/watch?v=8aDcQ3iwRAc>)
[ps://youtu.be/8aDcQ3iwRAc](https://youtu.be/8aDcQ3iwRAc)

PRIX

Initié à l'UQAM en 2014, le concours de l'Observatoire a longtemps bénéficié de la participation de nombreux partenaires, dont la Direction de l'intégration linguistique et de l'éducation interculturelle du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) et de deux chaires de l'UQAM. L'édition 2024-2025 repose sur un nouveau partenariat entre l'OFDE, la *Chaire UQAM sur le racisme dans les milieux éducatifs: comprendre, combattre et prévenir*, la *Chaire de recherche France-Québec sur les enjeux contemporains de la liberté d'expression* et le CRIFPE.

Plusieurs prix sont offerts aux projets gagnants par les partenaires :

- Un prix de \$700 intitulé Marc-Yves Volcy, du ministère de l'Éducation du Québec pour un projet pédagogique qui assure une représentation de la prise en compte de la diversité ethnoculturelle, linguistique et religieuse à l'école.
- Un prix de \$700 pour les projets axés sur les enjeux de liberté d'expression ou de liberté académique/pédagogique, dans leurs liens avec d'autres droits et libertés en éducation, offert par la *Chaire de recherche France-Québec sur les enjeux contemporains de la liberté d'expression* (COLIBEX, axe 3);
- Un prix de \$500 pour les projets axés sur le racisme et la prévention du racisme en éducation, offert par la *Chaire UQAM sur le racisme dans les milieux éducatifs: comprendre, combattre et prévenir*.
- Un prix de \$500 parmi les projets s'intéressant aux spécificités régionales en matière de prise en compte de la diversité ethnoculturelle, religieuse et linguistique, offert par le *Laboratoire Éducation Diversité en Région* (LEDIR).

- Un prix de \$200 sur la diversité et l'équité en éducation offert par le *Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante (CRIFPE)*.

CONDITIONS

La publicité du concours est diffusée sur différents sites et plateformes des partenaires, dans les différents programmes de formation à l'enseignement des universités québécoises (pour inciter à la participation des profs et chargé.es de cours), ainsi que dans les réseaux des partenaires. Les projets réalisés peuvent être rédigés en français ou en anglais et être transmis au jury par les étudiantes et étudiants ou par les professeur.e.s et chargé.e.s de cours participants, à l'adresse suivante : zaidman.anna_maria@uqam.ca. La date limite pour soumettre un projet est **le 5 mai 2025**.

SÉLECTION

Les projets sont soumis à un jury d'évaluation composé d'un nombre impair de professeur.e.s d'université ou chargé.e.s de cours. Chaque projet est évalué par au moins 3 membres du jury en mai 2025.

CONSIGNES AUX ÉTUDIANTS ET AUX ÉTUDIANTES

Tous les projets doivent comporter les **éléments suivants** :

1. Le thème, les objectifs généraux et la pertinence du projet (ou l'intention éducative et le développement de « compétences »);
2. Les spécificités du contexte de réalisation du projet (ex: réalités et expériences des apprenants; ordre d'enseignement ou autres contextes d'apprentissage),
3. Les approches pédagogiques ou andragogiques (coopérative, démocratique, différenciée, etc.) ainsi que les sources d'inspiration;
4. Le déroulement détaillé des activités proposées ainsi que les étapes d'enseignement/apprentissage (préparation, réalisation, intégration);
5. Les liens avec les compétences des différents programmes de formation, selon l'ordre d'enseignement ;
6. Les ressources, les moyens et les stratégies déployées, en respect des droits d'auteur;
7. Les documents d'accompagnement (par ex. guide de l'enseignant ou de l'apprenant) et tous les documents remis aux apprenants;
8. Les partenariats ou ressources impliquées (humaines, communautaires).

CRITÈRES D'ÉVALUATION DU JURY

Les projets seront évalués par le jury en fonction des critères suivants :

Pertinence et qualité du projet : 20%

1. Adéquation avec tous les éléments de base mentionnés précédemment;
2. Pertinence du thème choisi et des intentions pédagogiques ou andragogiques;

Cohérence et applicabilité : 40%

1. Applicabilité dans le contexte visé (degré de complexité adapté au groupe et prise en compte des réalités migratoires, culturelles, linguistiques ou autres des apprenants issus des minorités dans la classe, l'école ou dans d'autres contextes éducatifs);
2. Cohérence et clarté des consignes des activités;
3. Clarté de la présentation et qualité de la langue.

Originalité, créativité et retombées: 40%

1. Originalité du projet, innovation dans les formules ou approches pédagogiques ou andragogiques proposées en lien avec les objectifs d'apprentissage du programme de formation de la personne étudiante;
2. Retombées positives visées sur les apprentissages, en termes de connaissances et de changements d'attitudes et de comportements;
3. Retombées positives visées sur le vivre ensemble en classe, à l'école ou dans d'autres lieux d'apprentissage (favorise la responsabilisation, l'engagement, la motivation, la coopération, le dialogue interculturel entre l'enseignant et ou/le formateur et les élèves et entre les élèves, répond aux intérêts des apprenants, présente un défi et des attentes élevées);
4. Ouverture sur le milieu (démarche partenariale) et retombées sur la collectivité plus large;
5. Potentiel éducatif en matière d'éducation à la diversité, à l'équité et aux droits et libertés.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter Anna Maria Zaidman à zaidman.anna_maria@uqam.ca.